

DECLARATION DE KIGALI

Trente-huit (38) femmes de la Région des Grands Lacs, représentantes de Gouvernements et de la Société Civile, se sont rencontrées à Kigali (Rwanda) pour participer à un atelier de formation sur la « **Gestion des Conflits** » organisé par la Division des Nations Unies pour la Promotion de la Femme en collaboration avec le Centre de Résolution des Conflits de l'Université du Cap.

Reconnaissant le fait que les femmes et les jeunes filles payent un lourd tribut en tant que victimes des conflits et des guerres et surtout en tant que cibles des abus et des violences sexuelles ;

Rappelant la résolution 1325 (2000) du Conseil de Sécurité sur la Femme, la Paix et la Sécurité et l'appel à l'intégration de la perspective du Genre dans toutes les phases de la construction de la paix, de la résolution des conflits et de la reconstruction post-conflit ;

Les participantes à l'atelier font appel aux Nations Unies, à l'Union africaine et aux Gouvernements des pays de la sous-région des Grands Lacs en vue de soutenir avec détermination et énergie les femmes burundaises et congolaises dans leur recherche d'une paix durable selon les accords d'Arusha et de Lusaka.

Pour cela, elles s'engagent à :

- envoyer une délégation de haut niveau composée de représentantes du Rwanda, du Burundi, de la République démocratique du Congo, de l'Ouganda, de la Tanzanie et de l'Afrique de Sud avec l'appui du Réseau des Femmes du fleuve Mano pour la paix.

L'objectif de cette mission est :

- de rencontrer les acteurs du processus de paix au Burundi et en République démocratique du Congo en vue d'accélérer le processus de paix qui arrêtera les violences et les souffrances du peuple burundais et congolais en particulier des femmes et des enfants.

- de soutenir les femmes burundaises et congolaises dans la préparation de la Conférence Internationale sur la région des Grands Lacs qui ne peut avoir lieu que quand les conditions de paix seront établies dans la région des Grands Lacs.

Les femmes de la sous-région réaffirment leur engagement à contribuer à l'établissement d'une paix durable, condition sine qua non au développement économique social et politique de ces pays frères que sont le Burundi et la République démocratique du Congo.

Kigali (Rwanda)
19 septembre 2003